



Syndicat CGT-ISAE
10, avenue Marc Pégégrin
31055 TOULOUSE Cédex 4

DECLARATION LIMINAIRE

CSA ISAE-SUPAERO du 9 juin 2026




Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

Cette instance se tient dans un contexte social marqué par une inflation persistante et une dégradation continue du pouvoir d'achat des agents. Alors que le SMIC a été revalorisé de 2,4 % au 1er juin, le gel du point d'indice maintient des centaines de milliers de fonctionnaires en dessous du seuil du SMIC : les cinq premiers échelons du grade C1 et les trois premiers du grade C2 sont désormais concernés. Depuis 2000, le pouvoir d'achat des agents a chuté de 28,6 % en raison de ce blocage. Comment justifier que des salariés de la fonction publique, garants du service public, voient leur rémunération s'effondrer alors que les prix flambent ?

Cette situation s'inscrit dans une offensive plus large contre les droits fondamentaux. La deuxième mise en examen en six mois de Sophie Binet, secrétaire générale de la CGT, pour des propos tenus lors de la Fête de l'Humanité, est un symbole inacceptable de la répression syndicale. Cette plainte en diffamation, portée par le groupe SEB (Tefal), vise à faire taire ceux qui dénoncent les pratiques patronales, comme la répression contre les militants de Tefal ou l'exposition des salariés aux PFAS. Plus de 1 000 militants CGT font aujourd'hui l'objet de poursuites judiciaires ou patronales pour avoir exercé leur mandat syndical. La liberté syndicale, pierre angulaire de notre démocratie sociale, est directement menacée. Le gouvernement doit agir pour protéger ces droits essentiels.

Par ailleurs, le nouveau régime d'exception prévu dans le cadre de la Loi de Programmation Militaire – l'« état d'alerte de sécurité nationale » – suscite la plus grande inquiétude. Adopté par l'Assemblée nationale malgré des contours juridiques flous, ce dispositif prévoit de déroger aux normes environnementales et encadre la liberté d'expression des agents. Qu'en sera-t-il des libertés syndicales, pourtant inscrites dans notre Constitution ? Dans un contexte de restructurations permanentes et de suppressions de postes, cette logique de l'État d'urgence permanent risque d'aggraver encore l'instabilité et la précarité pour les personnels.

SYNDICAT CGT ISAE

 lacgt@isae.fr -  poste 8639 -  <https://syndicat-cgt.isae.fr>
Permanence Syndicale tous les jeudis de 12h à 14h
Local syndical bâtiment 16





Syndicat CGT-ISAE
10, avenue Marc Pégégrin
31055 TOULOUSE Cédex 4

Au niveau de notre établissement, nous souhaitons également souligner plusieurs enjeux de justice sociale et d'égalité professionnelle. Nous saluons les démarches engagées ces dernières années pour identifier et corriger les écarts de rémunération constatés entre les agents, notamment ceux touchant majoritairement les femmes. Ces mesures vont dans le bon sens et traduisent une prise de conscience nécessaire des inégalités qui peuvent perdurer au sein de nos organisations.

Pour autant, ces actions ne peuvent rester ponctuelles. La CGT demande que l'établissement s'engage dans une politique durable de revalorisation salariale et de réduction des écarts de rémunération. Cela suppose notamment de porter auprès de notre tutelle l'objectif d'une réévaluation annuelle des enveloppes consacrées aux mesures salariales, en lieu et place du rythme triennal actuellement retenu. À l'heure où se prépare le prochain Contrat d'Objectifs et de Performance, nous considérons que cette question doit constituer un engagement fort de l'établissement et faire l'objet de négociations ambitieuses avec les ministères de tutelle.




À l'heure où se développent diverses actions de promotion de la qualité de vie au travail autour du bien-être, de la détente ou de la prévention du stress, nous tenons à rappeler qu'il ne faut pas perdre de vue la qualité de vie des agents, tout simplement. Les ateliers de bien-être ne compenseront jamais une perte de pouvoir d'achat, des inégalités de rémunération, un manque de reconnaissance ou une charge de travail toujours plus lourde.

La première attente des personnels reste de pouvoir vivre dignement de leur travail, d'être traités équitablement et de bénéficier de perspectives professionnelles réelles. La qualité de vie au travail commence par la qualité de l'emploi, de la rémunération et du dialogue social.

Dans ce contexte, la CGT réaffirme ses revendications :

- Une revalorisation immédiate de 10 % du point d'indice, indexé sur l'inflation, pour sortir les agents de la précarité et rétablir leur pouvoir d'achat.
- L'abrogation des procédures bâillon et la protection effective des libertés syndicales, par des mesures législatives fortes.

SYNDICAT CGT ISAE

 lacgt@isae.fr -  poste 8639 -  <https://syndicat-cgt.isae.fr>
Permanence Syndicale tous les jeudis de 12h à 14h
Local syndical bâtiment 16





Syndicat CGT-ISAE
10, avenue Marc Pégégrin
31055 TOULOUSE Cédex 4

- Le rejet de tout régime d'exception qui remettrait en cause les droits des agents.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, la CGT ne baissera pas les yeux. Les agents ne sont ni des boucs émissaires des politiques d'austérité, ni des cibles pour des procédures intimidantes. Leur place est dans les services publics, pas dans les tribunaux ou les commissariats. Nous demandons des réponses concrètes et immédiates à ces enjeux vitaux.

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,
Le syndicat CGT-ISAE vous remercie de votre attention.

SYNDICAT CGT ISAE

 lacgt@isae.fr -  poste 8639 -  <https://syndicat-cgt.isae.fr>

Permanence Syndicale tous les jeudis de 12h à 14h

Local syndical bâtiment 16

